Syndicat TMT
Traitement-Messagerie-Transport
25/27 rue des Envierges 75020 Paris
☎ 01 44 62 12 35
⌛ 01 44 62 12 43
✉ sudtmt@sudptt.fr

Globe Express déboutée par la justice sur la “supposée” diffamation du syndicat SUD

Enfin des avancées sur nos revendications

Le juge a tranché !

La société AAC GLOBE EXPRESS et Monsieur FERNANDES ont été déboutés de leurs demandes par un jugement en date du 14 août 2018. En effet, la société GLOBE EXPRESS voulait faire condamner le syndicat SUD sur des propos contenus dans un tract qu’elle jugeait diffamatoire. Elle demandait à ce que notre syndicat soit condamné à lui payer 5000€ en réparation du préjudice subi, à la fois psychologique et d’image. Nous avions défendu que la dite société entretenait avec notre syndicat un esprit de conflit et de provocation et que la présente action constituait une tentative d’intimidation de notre syndicat. Le juge a donc tranché ! Il n’y a pas de diffamation dans le tract sus-nommé. Et pour conclure, la société AAC GLOBE EXPRESS et M. FERNANDES devront supporter la charge des dépens. Ils sont condamnés à payer la somme de 1.500 € au syndicat SUD TMT au titre de l’article 700 du code de procédure civile. La société GLOBE EXPRESS n’a pas fait appel de la décision, ce qui prouve que nous étions totalement dans notre bon droit !

Enfin cela bouge pour le personnel

Les repos compensatoires sont attribués ainsi que les tickets restaurants pour certaines personnes, il y a malheureusement des oubliés et SUD ne peut pas se satisfaire de cette situation. Nous continuerons à exiger leurs attributions. La convention collective du transport commence à être respecter pour les salarié-es de Globe Express sur la PFMA Pantin. C’est un début, il reste beaucoup à faire. Les conditions de travail s’améliorent mais il est encore possible de faire mieux ! Certains encadrants sont désormais partis et SUD s’en félicite. Toutes ces avancées sont à mettre à l’actif des multiples interventions et rassemblements de contestation organisés par le syndicat SUD TMT. C’est la deuxième fois que nous sommes attaqués en justice par la société Globe Express et c’est la deuxième fois que nous obtenons gain de cause.

Le score est donc de 2 à 0 pour SUD !

AGENTS SOUS-TRAITANTS OU POSTIERS = MEME COMBAT

AMÉLIORATION ET RESPECT DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DES SALAIRES POUR VIVRE CORRECTEMENT